

Demande de congé de plus d'une demi-journée et demande de jours joker

A déposer à la direction :

15 jours à l'avance pour les congés ne relevant pas des jours joker

Un mois à l'avance pour les jours joker

Nom et prénom de l'élève :

Numéro de téléphone :

Nom de l'enseignant titulaire :

Nom et prénom du représ. légal :

Date du congé demandé : du au y compris)

Motif de la demande :

.....

.....

Joindre une copie des justificatifs

Jour(s) joker

Date :

Signature des parents :

Décision

- Le congé est accordé selon la demande
- La demande est refusée. Remarques :
- jour(s) joker accordé(s)
- La demande est transmise à l'inspecteur scolaire (de 10 demi-journées à une année scolaire)

Lieu et date :

La direction :

Un recours peut être adressé **par écrit** à Jean-Claude Aymon, Inspecteur scolaire, Roa de la Place 1, 1966 Ayent, en adressant **une copie** à la direction de l'EPVH ou du CO à l'adresse ci-dessous.